

Theratechnologies Annonce Ses Résultats financiers Pour Le Deuxième Trimestre de 2014

Juillet 9, 2014

MONTRÉAL, CANADA--(Marketwired - 9 juillet 2014) - Theratechnologies Inc. (Theratechnologies) (TSX:TH) a annoncé aujourd'hui les résultats financiers de son deuxième trimestre qui s'est clôturé le 31 mai 2014.

Faits saillants du deuxième trimestre 2014

- Revenus de 2 393 000 \$
- Paiement en comptant de Revenu Canada au montant de 4 100 000 \$ reçu le 3 juillet 2014
- Dépenses de ventes et développements des marchés de 2 148 000 \$ principalement associées aux activités de mises en marché mises de l'avant aux États-Unis
- Profit net de 1 007 000 \$
- Liquidités de 9 722 000 \$ disponibles à la fin du trimestre incluant les obligations, les crédits d'impôts et les subventions à recevoir.
- « Au cours du deuxième trimestre, Theratechnologies a franchi deux étapes importantes », a déclaré Luc Tanguay, président et chef de la direction. "Plus particulièrement, nous avons récupéré tous les droits reliés à *EGRIFTA*^{MC} aux États-Unis et nos plans pour en recueillir les bénéfices sont d'ailleurs très avancés. Nous prévoyons commencer la distribution de notre produit auprès des patients américains entre la mi-août et la mi-septembre. Notre deuxième réalisation a été au Canada où nous avons obtenu une approbation pour *EGRIFTA*^{MC} en plus de récupérer simultanément les droits pour le marché canadien, » a souligné monsieur Tanguay.

Mise à jour au sujet de la production

Des enjeux techniques observés durant la production de la présentation à 2mg d'*EGRIFTA*^{MC} nous ont obligés à en suspendre sa fabrication le 14 février 2014 et il n'existe présentement plus aucun inventaire disponible dans le réseau de distribution. Afin de renouveler nos inventaires et reprendre l'expédition le plus rapidement possible, nous avons temporairement recours à la présentation initiale à 1mg qui a été exempte de tout problème au cours des deux ans où elle a été mise en marché. Les approbations réglementaires concernant ce changement ont été obtenues de la *Food and Drug Administration* aux États-Unis. Nous avons complété la production d'un premier lot de la présentation à 1mg qui subit en ce moment une inspection de routine et devrait être disponible aux fins de distribution aux patients entre la mi-août et la mi-septembre 2014.

Résultats financiers du deuxième trimestre

Les résultats financiers présentés dans ce communiqué de presse sont extraits du rapport de gestion et des états financiers consolidés non vérifiés de la Société pour la période terminée le 31 mai 2014, lesquels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers pour le deuxième trimestre se terminant le 31 mai 2014 sont disponibles sur www.theratech.com, www.sec.gov. Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et les mots débutant par une lettre majuscule ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion. Aux fins de la présente, EGRIFTAMC réfère à la tésamoréline pour le traitement de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie. EGRIFTAMC est notre marque de commerce.

Avant la clôture de la convention de résiliation de licence avec EMD Serono le 1^{er} mai 2014, nous tirions principalement nos **revenus** de la vente d'*EGRIFTA*^{MC} à EMD Serono aux fins de revente, des redevances versées par EMD Serono sur les ventes réalisées auprès de clients aux États-Unis et des services de recherche, ce qui comprend les paiements d'étape et l'amortissement du paiement initial reçu à la conclusion de l'entente avec EMD Serono. Depuis le 1^{er} mai, nos revenus proviennent essentiellement de la vente d'*EGRIFTA*^{MC} aux clients. Les revenus consolidés pour les périodes de trois et de six mois closes le 31 mai 2014 ont respectivement atteint 2 393 000 \$ et 4 065 000 \$ comparativement à 2 331 000 \$ et 4 130 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2013.

Les revenus tirés de la vente de produits pour les périodes de trois mois ayant pris fin le 31 mai 2014 sont nuls alors qu'ils ont atteint 675 000 \$ pour le semestre en comparaison à 996 000 \$ et 1 447 000 \$ pour la même période de 2013. Les livraisons faites au premier trimestre de 2014 à EMD Serono représentaient l'ensemble des inventaires disponibles et, en raison de la suspension de la production, il n'y avait aucun produit à vendre au deuxième trimestre.

Les ventes de produits plus basses telles que décrites précédemment ont eu un impact direct sur les **redevances** qui proviennent presque exclusivement de la vente d'*EGRIFTA*^{MC} par EMD Serono. Ces redevances moins élevées ont nécessité l'ajustement des estimés précédents de la direction et ont mené à des revenus de redevances négatifs de 57 000\$ ainsi rapportés pour le trimestre ayant pris fin le 31 mai 2014 et à un ajustement à la baisse à 620 000 \$ pour le semestre s'étant terminé à cette date comparativement à 872 000 \$ et 1 756 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2013.

Compte tenu de la clôture de la convention de résiliation de licence avec EMD Serono le 1^{er} mai 2014, nous n'amortissons plus le paiement initial de 27 097 000 \$ reçu à la conclusion de l'entente avec EMD Serono. Par conséquent, le solde des revenus reportés liés à cette transaction au montant de 2 450 000 \$ a été enregistré à titre de revenus pour le deuxième trimestre de 2014.

Le **coût des ventes** pour les périodes de trois et six mois ayant pris fin le 31 mai 2014 étaient de 14 000 \$ et 1 639 000 \$ comparativement à 1 065 000 \$ et 1 733 000 \$ pour les mêmes périodes de 2013. Le coût des ventes se compose des coûts attribués aux produits vendus et des autres coûts

de production non affectés. Les coûts attribués aux produits vendus en 2014 étaient nuls pour le deuxième trimestre alors qu'ils ont totalisé 600 000 \$ pour le semestre, alors qu'ils s'élevaient à 864 000 \$ pour le même trimestre et 1 262 000 \$ pour le même semestre en 2013. Les coûts de production non affectés se sont chiffrés à 14 000 \$ et 1 039 000 \$ pour le trimestre et le semestre s'étant terminé le 31 mai 2014, par rapport à 201 000 \$ et 471 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par les réductions de valeur des stocks liées aux problèmes de fabrication au cours du premier trimestre

Les frais de recherche et de développement, ou R&D, déduction faite des crédits d'impôt, se sont chiffrés à 2 121 000 \$ et 3 417 000 \$ au cours des périodes de trois et six mois ayant pris fin le 31 mai 2014, comparativement à 1 791 000 \$ et 3 246 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2013. Les frais de R&D incluent principalement les frais des deux essais cliniques de phase IV en cours présentement. Les coûts associés à l'étude sur la rétinopathie associée au diabète s'élevaient à 1 186 000 \$ et 1 856 000 \$ au cours du trimestre et du semestre ayant pris fin le 31 mai 2014 comparativement à 856 000 \$ et 1 619 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les coûts liés à l'étude de l'innocuité à long terme s'élevaient à 232 000 \$ et 432 000 \$ pour les périodes de trois et six mois closes le 31 mai 2014, en comparaison de 210 000 \$ et 342 000 \$ pour les mêmes périodes en 2013.

Les frais de vente et de développement des marchés ont atteint 2 148 000 \$ et 3 527 000 \$ pour le trimestre et le semestre se terminant le 31 mai 2014 comparativement à 69 000 \$ et 131 000 \$ pour les mêmes périodes de l'exercice 2013. Cette hausse importante des frais résulte des initiatives organisationnelles et de commercialisation en lien avec la récupération des droits d'*EGRIFTA*^{MC} sur le marché américain. Il est attendu que, pour les périodes à venir, les frais de ventes et de développement des marchés seront plus élevés que dans le passé alors que nous assumons la pleine responsabilité de la convention de résiliation de licence de EMD Serono le 1^{er} mai dernier. Les frais de vente et de développement de marché incluent maintenant l'amortissement de la valeur de l'actif intangible des droits de commercialisation d'*EGRIFTA*^{MC} établis à 16 063 000 \$. Cette dépense d'amortissement s'élevait à 144 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2014.

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 1 370 000 \$ et 2 340 000 \$ pour les périodes de trois et six mois ayant pris fin le 31 mai 2014 en comparaison à 906 000 \$ et 1 873 000 \$ pour les périodes semblables de l'exercice 2013. La hausse de ces dépenses en 2014 est principalement de nature temporaire et est majoritairement causée par les honoraires professionnels.

Aucun **frais de restructuration** n'a été enregistré au cours du trimestre et du semestre se terminant au 31 mai 2014. Au trimestre correspondant de l'exercice 2013, nous avions recouvré 3 093 000 \$ au titre de frais de restructuration comptabilisés précédemment. Ce recouvrement s'explique principalement par la signature d'une convention d'amendement de bail en avril 2013, ce qui a eu pour effet d'éliminer le montant inutilisé d'une provision pour locaux inoccupés, soit 3 133 000 \$, établie en parallèle avec les mesures de restructuration de 2012.

Les **produits financiers** ont atteint 123 000 \$ et 228 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2014, en regard de 166 000 \$ et 326 000 \$ pour les mêmes périodes de 2013. Les produits d'intérêts ont été moins élevés en raison de la réduction graduelle de la taille du portefeuille à mesure que des placements sont liquidés pour financer les activités.

Les **charges financières** pour le trimestre ayant pris fin le 31 mai 2014 ont été de 46 000 \$ ce qui inclut une somme de 170 000 \$ pour l'actualisation de la dette de 15 239 000 \$ due à EMD Serono pour la cessation anticipée de l'entente avec EMD Serono, montant contrebalancé par un gain sur change de 216 000 \$. Pour la période de six mois ayant pris fin le 31 mai 2014, les charges financières étaient de 13 000 \$ représentant principalement l'actualisation de la dette de 170 000 \$ contrebalancé par un gain sur change de 196 000 \$. Les charges financières ont été de 31 000 \$ et 71 000 \$ pour les périodes comparables de l'année fiscale 2013.

La Compagnie a réglé un différend avec l'agence du revenu du Canada au sujet d'une réclamation de crédits d'impôt à l'investissement pour ses années d'imposition 1994 et 1995. Cela a résulté en un remboursement de 4 110 000 \$ (1 650 000 \$ en remboursement de crédits d'impôt et 2 520 000 \$ en intérêts moins les honoraires associés). Il n'y a pas eu d'item de cette nature pour les périodes comparables de l'année fiscale 2013.

Compte tenu des variations des revenus et des charges dont il est question ci-dessus, nous avons inscrit un **bénéfice net** de 1 007 000 \$ pour le trimestre clos le 31 mai 2014, en comparaison d'une perte nette de 1 382 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice de 2013. Pour la période de six mois ayant pris fin le 31 mai 2014, la perte nette était de 2 527 000 \$ comparativement à un bénéfice net de 478 000 \$ pour la même période de l'année fiscale 2013. Par action, le bénéfice net a été de 0,02 \$ pour la période de trois mois close le 31 mai 2014 en comparaison à une perte nette de (0,02) \$ au cours de la période comparable de l'année fiscale 2013. Au cours de la période de six mois ayant pris fin le 31 mai 2014, la perte nette était de (0,04) par action comparativement à un bénéfice net de 0,01 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2013.

Les **flux de trésorerie** affectés aux activités opérationnelles pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2014 se sont chiffrés à 3 474 000 \$ et 5 779 000 \$ respectivement, comparativement à 4 071 000 \$ et 6 955 000 \$ pour les mêmes périodes de l'exercice précédent.

Au 31 mai 2014, les **liquidités**, qui comprennent la trésorerie et les obligations s'élevaient à 5 552 000 \$ alors que les crédits d'impôt et subventions à recevoir s'établissaient à 4 170 000 \$ pour un total de 9 722 000 \$ comparativement à 12 353 000 \$ au 30 novembre 2013.

Le 13 décembre 2013, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention de résiliation de licence avec EMD Serono lui permettant de recouvrer la totalité de ses droits en vertu de son contrat de collaboration et de licence avec EMD Serono, y compris ceux de la commercialisation d'*EGRIFTA^{MC}* aux États-Unis. La clôture de cette transaction a eu lieu le 1^{er} mai 2014. Les opérations de Société ont changé substantiellement à la suite de la clôture de la transaction avec EMD Serono ce qui pourrait avoir une incidence sur le profil de risque de ses flux monétaires. De plus, l'obligation contractuelle liée au paiement des frais de résiliation anticipée (note 10 - obligation à long terme, des états financiers consolidés intérimaires de la Société) accroîtra le risque lié aux liquidités et pourrait nécessiter de nouveaux financements.

Au cours du dernier exercice financier, la Société a éprouvé des difficultés de fabrication auprès de son fabricant, ce qui a entraîné des pénuries d'*EGRIFTA*^{MC} et a eu un effet adverse sur les ventes et les résultats d'exploitation. Par la suite, la Société a repris la fabrication. Le 14 février 2014, les problèmes de fabrication ont refait surface et la Société a cessé la production de nouveau et aucun inventaire d'*EGRIFTA*^{MC} n'est présentement disponible. En raison de ces difficultés de fabrication, la Société a entrepris une évaluation du processus actuel de fabrication. Un plan a été mis au point misant sur un retour temporaire à la présentation initiale d'*EGRIFTA*^{MC} (fiole de 1 mg), qui n'avait été associée à aucun problème au cours des deux premières années de mise en marché du produit. En juin 2014, un lot de la présentation à 1mg d'*EGRIFTA*^{MC} a été produit et fait maintenant l'objet de vérification de routine. Pendant qu'elle approvisionnera le marché avec la présentation à 1mg, la Société va continuer à améliorer son cycle de production de celle à 2mg. Une fois qu'elle sera convaincue que ce cycle est robuste, elle demandera à la FDA d'approuver la remise en marché de

la présentation à 2mg. La Société a actuellement en main suffisamment de fonds pour compenser les effets de l'interruption de production sur ses flux de revenu. Cependant, si la Société devait être confrontée à des délais dans la réactivation de sa chaîne d'approvisionnement, elle pourrait avoir besoin au cours des 12 prochains mois de fonds additionnels pour faire face à ses obligations et soutenir son exploitation.

Ces circonstances pourraient être d'une incertitude significative qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Événement subséquent

En juin 2014, une perte de 92 000 \$ en matériel a été enregistrée en lien avec les enjeux de production.

Détails de l'appel-conférence

Une conférence téléphonique aura lieu à compter de 8 h 30 (heure de l'Est) aujourd'hui, pour discuter des résultats. L'appel sera animé par Luc Tanguay, président et chef de la direction. Les analystes financiers seront invités à poser des questions lors de la conférence téléphonique. Les membres des médias et autres personnes intéressées sont invités à la conférence à titre d'auditeurs uniquement.

Pour accéder à la conférence téléphonique, veuillez composer le 1-877-223-4471 (sans frais) ou 647-788-4922 (international). L'appel sera également accessible via une webdiffusion au : http://www.gowebcasting.com/5634. L'enregistrement audio de cette conférence sera disponible jusqu'au 16 juillet 2014 au 1-800-585-8367 (sans frais) ou 1-416-621-4642 (international), code d'accès 65670188.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies est une compagnie pharmaceutique spécialisée dans le traitement de désordres métaboliques répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir un vieillissement en santé et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur son site Web à l'adresse www.theratech.com, sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission au www.sec.gov.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs, qui reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ainsi que sur l'information dont elle disposait à la date à laquelle ils ont été formulés, se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « pourrait », « doit », « devrait », « perspectives », « plans », « envisage », « prévoit », « croit », « estime », « anticipe », « évalue » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse renferment notamment, sans s'y limiter, de l'information portant sur le délai pour reprendre la distribution d'*EGRIFTA*^{MC} aux États-Unis, notre capacité à améliorer le cycle de production de la présentation à 2mg et notre capacité à mitiger l'interruption des entrées de fonds.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment, que le lot d'*EGRIFTA*^{MC} produit passera avec succès les tests de routine et que la distribution aux États-Unis recommencera comme prévue, que nous n'accuserons pas de délai en relation avec le conditionnement et l'expédition du nouveau lot d'*EGRIFTA*^{MC} récemment fabriqué, que nous serons en mesure d'accroître notre base de patients aux États-Unis et qu'aucun événement imprévu ne se produira qui résulterait en des dépenses importantes non budgétées.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, le risque que le lot d' *EGRIFTA*^{MC} ne passe pas les tests de routine et ne soit pas disponible aux fins de distribution, le risque que nous accusions certains délais avant de reprendre la distribution d'*EGRIFTA*^{MC} aux États-Unis et que ces délais requièrent que nous recherchions des sources de financement telles l'émission d'actions, l'émission de titres de dette ou la vente d'actifs afin que nous puissions poursuivre notre exploitation, le risque que des différends surviennent avec nos fabricants et compromettent la fabrication et/ou mise en marché d'*EGRIFTA*^{MC}, le risque qu'*EGRIFTA*^{MC} soit retiré du marché en raison de défauts ou de rappels si et quand *EGRIFTA*^{MC} sera disponible et le risque que des événements imprévus surviennent et entraînent des débours supplémentaires importants.

Les investisseurs éventuels sont priés de consulter la rubrique « Risk Factors » de notre rapport annuel sur Form 20-F daté du 27 février 2014 disponible sur www.sedar.com, www.sec.gov et www.sec.gov et www.sec.gov et www.theratech.com pour plus de détails sur les risques associés à la Société et son exploitation. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et ne sont valables qu'à la date des présentes et traduisent les attentes de Theratechnologies à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Renseignements:

Denis Boucher 514 913-1957